

Séjour sportif du BOUC Handball





Du 14 au 18 Juillet 2025



STAGE DES -13 BOUC HANDBALL

Pour les filles et garçons
nés entre 2011 et 2014



CRIEL-SUR-MER

Château de
CHANTEREINE



TARIF : 400€

Inscription : valentin.lermusiaux@gmail.com

Descriptif du séjour

Séjour au CHATEAU CHATEREINE à Criel sur Mer dans le département de la Seine Maritime en Normandie

Participants : 19 jeunes garçons et filles nés en 2011, 2012, 2013 et 2014, tous licenciés de la FFHB

Tarif :

Le séjour est au tarif de 400€ comprenant le transport, l'hébergement, les repas (sauf pique-nique du lundi midi) et les activités.

Horaires et dates du séjour :

Les enfants seront accueillis pour une durée de 4 nuitées consécutives, du 14 Juillet au 18 Juillet 2025.

Départ : Lundi 14 Juillet 2024 à 8h00 pour l'accueil des enfants. Départ du gymnase Ambroise à 8h30.

Retour : Vendredi 18 Juillet 2024 à 18h00 au gymnase Ambroise de Beauvais.

Organisateur :

Nom : Beauvais OUC Handball (représenté par M. SAYON David)

Adresse : 31 rue du pré martinet, 60000 Beauvais

Mail : 5760005@ffhandball.net / valentin.lermusiaux@gmail.com

Tel : 07.81.67.71.81 / 06.31.95.44.34

Lieu d'implantation :

Lieu : Château Chantereine

Adresse : 45 rue de Chantereine, 76910 Criel-sur-mer

Tel : 02.35.86.43.98

Equipe :

NOM	PRENOM	FONCTION	DIPLONES	
LERMUSIAUX	Valentin	Responsable	BAFA, LICENCES STAPS, PSC1	06.31.95.44.34
PORTEVIN	Killian	Animateur	DEUST STAPS, PSC1	06.13.19.23.44
HAMADOUCHE	Younis	Animateur	BPJEPS APT	06.50.14.59.91
HAMADOUCHE	SIHAM	Animatrice	/	???

*BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducateur populaire et du sport.

*STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportive

*PSC 1 : Prévention et secours civique de niveau 1

*BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

Objectifs pédagogiques

Promouvoir des valeurs de vivre ensemble, d'entraide et de solidarité. Les jeunes participeront à l'ensemble des tâches de la vie quotidienne : établir des règles de vie et les respecter, partager les espaces communs avec d'autres groupes, courses quotidiennes, mise en place des activités...

Permettre aux jeunes d'acquérir une certaine autonomie lors du séjour. A travers le choix des activités lors des temps libre, les quartiers libres, la responsabilité de leurs affaires et du rangement de leur chambre.

Sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement. Tri sélectif des déchets, en s'assurant de rendre les espaces utilisés lors des activités plus propres qu'ils étaient et en organisant des sessions de ramassage des déchets sur la plage par exemple.

Véhiculer le goût à l'effort à travers les activités physiques et sportives mise en place comme la randonnée, le footing, le handball et beach handball, le beach volley, activités nautiques...

Ouverture à la culture en visitant le patrimoine local à travers des jeux au cœurs des centres historiques.

Renforcer les liens entre nos jeunes joueurs. Qu'il permette également de découvrir les éducateurs sous un rôle différent que celui du gymnase. Se découvrir dans d'autres circonstances qu'au club de handball. Créer des souvenirs et de nouvelles amitiés dans le rire et la bonne humeur.



Présentation de la structure :

Situé à 800 m de la plage et à quelques kilomètres seulement des stations balnéaires de Mesnil-val, le Tréport et Mers les bains, de la ville royale d'Eu et de la baie de Somme, le château de Chantereine est un lieu idéal de départ ou d'étape pour toutes vos sorties.

A proximité, vous trouverez des sentiers côtiers, les plus hautes falaises de craie d'Europe, les luxuriantes vallées de l'Yères et de la Bresle, le chemin des étangs, le chemin vert du petit caux et la vaste forêt domaniale d'Eu.

Hébergements :

*

L'hostellerie de Chantereine dispose d'une capacité d'hébergement de 225 places, réparties sur 3 bâtiments composés de chambres simples, doubles et collectives. Le domaine est équipé de nombreuses salles pour vos réunions et séminaires, vos réceptions et cérémonies et d'un complexe sportif pour vos activités ou stages (Judo, danse, handball, tennis de table, badminton, tir à l'arc).

* : Informations trouvées sur le site internet du Château Chantereine

Restauration : *

Notre restaurant, d'une capacité de 200 couverts, propose plusieurs formules de petits-déjeuners/déjeuners/dîners, standards ou améliorés ainsi que des brunchs et des pique-niques pour vos excursions

Les horaires des repas sont les suivants :

Petit déjeuner : de 7 h 30 à 9 h du lundi au vendredi et de 8 h à 9 h 30 le week-end et jours fériés.

Déjeuner : A 12 heures

Dîner : A 19h30 heures du 1 er avril au 31 octobre et à 19h00 du 1er novembre au 31 mars.

Les horaires des repas ne sont pas aménageables.

Le service restauration vous sert des repas dit de collectivité et non d'un restaurant traditionnel. Les repas ne sont pas des menus à la carte, ceux-ci sont établis par le chef cuisinier et leurs compositions ne peuvent en aucun cas être modifiées.

Les repas de collectivités sont composés : d'une entrée, d'un plat de résistance avec ses légumes salade ou fromage et desserts.

Installations sportives : *

Pour vos stages de préparation, vous pouvez louer le DOJO, la Salle de Danse, la Salle de Tennis de table ou encore le gymnase.

Établissement agréé par l'Inspection Académique, le ministère de la Jeunesse et des Sports, la PMI, la Direction des Services Sanitaires et Vétérinaires.

Pour notre séjour, nous utiliserons une salle omnisport pour pratiquer le handball et divers jeux sportifs. Nous l'avons réservée tous les matins et après midi de notre séjour afin de pouvoir pratiquer le plus régulièrement possible mais aussi dans le cas où le temps ne nous permette pas de réaliser nos activités extérieures.

* : Informations trouvées sur le site internet du Château Chantereine

Organisation du séjour

Transport :

Le transport des jeunes est compris dans le séjour. Ils seront transportés en minibus de Beauvais jusque Dinard. Sur place, nous devrions essentiellement nous déplacer à pied sauf pour les trajets plus longs où nous nous déplacerons en minibus.

Sécurité

Bien que les règles de vie soient établies avec les jeunes, les animateurs seront garants de leur sécurité et du bien-être de tous. A ce titre, ils définiront un certain nombre de règles non négociables. Le nombre de jeunes participant à ce séjour a été pensé de manière à ce que les quotas d'encadrement puissent toujours être respectés (8 par animateurs dans l'eau et 12 par animateur pour les autres activités).

Il sera imposé de joindre à l'inscription un certificat d'aisance aquatique par jeune inscrit. En effet, nous serons amenés à nous baigner en mer et réaliser des activités aquatiques. Ainsi par sécurité, il est nécessaire que les jeunes soient à l'aise dans l'eau. Le test permet de s'assurer que le jeune est apte à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes, réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes, nager sur le ventre pendant vingt mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Ce test peut être réalisé dans une piscine publique ayant des professionnels formés. Le document est disponible en ANNEXE.

Santé :

Lors du séjour un encadrant sera désigné comme Assistant Sanitaire. Il aura la mission d'assurer le suivi médical de vos enfants lors du séjour. (soin de blessures légère, suivi de traitement médicamenteux sur ordonnance, être à l'écoute des enfants ...) Il est important de remplir avec attention la fiche sanitaire de liaison, cette fiche servira à l'Assistant Sanitaire de veiller à la sécurité de vos enfants. Il est strictement interdit pour les encadrants de donner un médicament aux enfants, il est donc important de délivrer une ordonnance valide à l'Assistant Sanitaire en cas de traitement.

- L'autorisation expresse donnée par le responsable légal de l'enfant de pouvoir «soigner» si besoin est. Cette autorisation est intégrée à la «Fiche Sanitaire de Liaison»
- Des ordonnances valides, et des médicaments dans leur boîte d'origine, marquées au nom de l'enfant, et accompagnée de leur notice.
- Même si l'enfant est autonome dans son traitement lorsqu'il est à la maison, durant le séjour les médicaments et ordonnances sont sous la seule responsabilité de l'Assistant Sanitaire. Ils devront être obligatoirement donnés à l'accueil du séjour.
- Enfin, si un enfant tombe malade pendant le séjour, aucun traitement, même le plus « léger » ne sera donné sans avoir au préalable consulté un médecin.

Information des familles

Pour des raisons de sécurité évidentes, les animateurs disposeront de leur téléphone portable ! Cependant, afin de ne pas perturber la vie du camp, nous demanderons aux parents de n'appeler sur ces téléphones qu'en cas d'urgence. Un groupe de discussion sur la plateforme WhatsApp sera créé pour la communication quotidienne. En cas de besoin et/ou d'urgence, les responsables légaux de l'enfant seront contactés par téléphone.

Rangement des chambres et des affaires personnelles

Les jeunes seront responsables de la tenue de leur chambre et de leurs affaires. Ils devront également respecter le bien-être de leurs compagnons de chambre, notamment le respect du sommeil. Ils devront veiller à bien s'organiser pour ne rien perdre ou abîmer. Les animateurs interviendront s'ils jugent que la propreté des chambres, des salles de bain n'est pas suffisante.

Argent de poche

Les jeunes peuvent apporter de l'argent de poche sous leur entière responsabilité. Ils en disposeront comme ils le souhaitent SAUF si les animateurs jugent que les dépenses sont excessives (achat abusif de bonbons, gâteaux...).

Objets de valeur

Tout comme l'argent de poche et le reste de leurs affaires, les jeunes seront responsables de tous les objets qu'ils apportent. Lors des activités, nous demanderons aux jeunes de ne pas emporter ces objets avec eux, afin de limiter les pertes / vols / casse. En ce qui concerne les téléphones portables, ils sont autorisés. Leur temps d'utilisation sera réglementé, en accord avec les règles de vies mises en place par les jeunes en début de séjour.

Veillées et temps de repos

Des veillées seront organisées avec les jeunes et les horaires de coucher seront définis ensemble en fonction des horaires du réveil du lendemain. Les animateurs seront toutefois attentifs à ce que le temps de repos soit suffisant afin de permettre aux jeunes de récupérer sur le plan physique et mental.

Quartier libre

Il est prévu que nous organisions des quartiers libres au sein du centre dans lequel nous logeons ainsi que dans les lieux de visites afin que les jeunes puissent acheter des souvenirs. Ces quartiers libres feront l'objet de règles de sécurité très précises concernant les horaires et les zones autorisées. Il ne pourra être effectué que par groupes de trois minimums.

Règles de vie

La participation au séjour est soumise à l'acceptation totale de ces règles de vie et de sécurité.

Règles non négociables :

- Il est strictement interdit de sortir du site dans lequel nous logeons sans être accompagné par un animateur
- La baignade se fera seulement sur les plages et piscines disposant d'un surveillant de baignade qui sera prévenu de la venue du groupe
- Les jeunes respecteront les recommandations des animateurs concernant les déplacements
- Les jeunes veilleront à couvrir leur tête, à mettre régulièrement de la crème solaire et à bien s'hydrater
- La consommation d'alcool ou de tabac est interdite (vapoteuse également)
- Les relations intimes sont interdites

Respect des autres :

Aucune forme de violence ne sera tolérée : violences physiques, psychologiques (vexation, jugement de valeur), verbales, jeux dangereux... Les jeunes devront faire attention aux affaires des autres et ne s'en servir que si elles leur ont été prêtées. Tout vol sera sévèrement sanctionné. Les jeunes devront respecter le sommeil des autres jeunes de leur chambre. Nous mettrons en avant un climat de bienveillance entre les jeunes ainsi qu'entre jeunes et adultes.

Respect du lieu et du matériel :

Les jeunes veilleront à respecter les locaux qui nous sont mis à disposition : chambres, sanitaires, locaux sportifs, salle de restauration et espaces extérieurs. Chacun sera responsable de ses affaires et devra faire en sorte de les ranger correctement. Si du matériel se retrouvait à être détérioré, un coup financier supplémentaire pourrait être appliqué.

Respect de l'environnement :

Lorsque nous visiterons un site extérieur (naturel, culturel, villages...), nous ferons bien attention à laisser le moins de traces possible de notre passage et de respecter les règles identifiées sur les lieux.

Mixité :

La mixité dans les chambres n'est pas autorisée. Pour préserver la pudeur et la santé de chacun, nous rappelons que les relations intimes sont une affaire privée et n'ont pas leur place dans un séjour qui se déroule sous la responsabilité des animateurs.

Signature du stagiaire :

Signature du responsable légal :

Activités :

- Handball
- Les activités de plage : activités sportives sur plage comme le beach handball, beach volley, beach flag
- Visite du patrimoine
- Jeux sportifs en gymnase et extérieur



Planning :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<p><u>Accueil</u> : 8H00 <u>Départ</u> : 8h30</p> <p>Killian, Younis, Valentin :</p> <p>TRAJET + PIQUE NIQUE</p>	<p>Petit Déjeuner 7h30-9h</p>	<p>Petit Déjeuner 7h30-9h</p>	<p>Petit Déjeuner 7h30-9h</p>	<p>Petit Déjeuner 7h30-9h</p>
	<p>Younis, Siham : HAND : 10h-11h30</p>	<p>Siham, Valentin : HAND : 10h-11h30</p>	<p>Valentin, Killian : HAND : 10h-11h30</p>	<p>Valentin, Killian, Younis : Rangement + HAND : 10h-11h30</p>
	<p>REPAS 12h-13h</p>	<p>REPAS 12h-13h</p>	<p>REPAS 12h-13h</p>	<p>REPAS 12h-13h</p>
<p>Killian, Younis, Valentin, Siham : Installation + règles de vie + handball : 14h-18h</p>	<p>Younis, Valentin, Siham : Activités beach : 14h-18h</p>	<p>Killian, Siham, Valentin : Grands jeux et Visite du patrimoine 14h-18h</p>	<p>Killian, Younis, Valentin : Grands jeux de plage : 14h-18h</p>	<p>TRAJET : Valentin, Younis, Killian</p> <p><u>Retour</u> : 18h00</p>
<p>Diner 18h45-20h</p>	<p>Diner 18h45-20h</p>	<p>Diner 18h45-20h</p>	<p>Diner 18h45-20h</p>	
<p>Lili, Killian, Younis : Veillée : 20h30</p>	<p>Killian, Valentin, Siham : Veillée : 20h30</p>	<p>Killian, Valentin, Younis : Veillée : 20h30</p>	<p>Siham, Killian, Valentin : Veillée : 20h30</p>	
<p>Valentin : <i>Responsable nuit</i></p>	<p>Killian : <i>Responsable nuit</i></p>	<p>Younis : <i>Responsable nuit</i></p>	<p>Siham : <i>Responsable nuit</i></p>	